



100 rue de la Gare – CS 40019 – 79185 CHAURAY Cedex
☎ 05.49.08.18.17 - courriel audrey.khoubid@sdis79.fr
Déclaration d'activité n°54 79 00764 79 - SIRET 428 728 075 000 30

CATALOGUE DES FORMATIONS 2026

Référent pédagogique

M. Ludovic BARBONNAIS

Référent administratif

M. Kévin DESETTE

Référent handicap

Mme Julie FAVRELIÈRE



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie « **ACTIONS DE FORMATION** »

MAJ 27/05/2026

PREMIERS SECOURS CITOYENS (PSC)



Durée : 7 heures

Objectif

Être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.



Effectif : 8 à 10 stagiaires



Tarif : 60 euros par stagiaire
Règlement à l'inscription

En 2025, 92 sessions organisées
718 stagiaires certifiés au PSC
99.45 % de réussite

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire de l'unité de valeur « Pédagogie Appliquée à l'Emploi » de formateur des premiers secours et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

Formation progressive alliant théorie et pratique par l'utilisation de différentes techniques pédagogiques : l'étude de cas (activité de découverte), la démonstration pratique et l'apprentissage (activité d'apprentissage) et le cas concret (activité d'application).

Théorie

- la protection et l'alerte
- le malaise
- la perte de connaissance
- l'arrêt cardiaque
- l'obstruction brutale des voies aériennes par un corps étranger
- les traumatismes
- les brûlures
- les plaies
- les hémorragies externes

Pratique

- l'alerte des secours et des populations
- la libération des voies aériennes
- la position latérale de sécurité
- les compressions thoraciques
- les insufflations
- la défibrillation
- les compressions abdominales/claques dans le dos pour la désobstruction des voies aériennes
- la compression locale, le garrot
- le maintien de tête

Conditions de la formation

Pré requis : âge minimum 10 ans.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Evaluation

Evaluation formative – fiche individuelle de suivi candidat.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat de compétences de citoyen sauveteur – PSC, conforme au référentiel interne de formation et de certification PSC de l'habilitation nationale FNSPF, enregistré à la DGSCGC sous le n° AN75-PSC-183-29.

FORMATION CONTINUE PSC (recyclage)



Durée : 3 heures

Objectif

Être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.



Effectif : 8 à 10 stagiaires



Tarif : 31 euros par stagiaire
Règlement à l'inscription

En 2025, 9 sessions organisées
72 stagiaires recyclés au PSC
100 % de réussite

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire de l'unité de valeur « Pédagogie Appliquée à l'Emploi » de formateur des premiers secours et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

Formation progressive permettant de revoir les techniques du PSC 1 par des cas concrets.

Théorie

- la protection et l'alerte
- formation continue adaptée à la demande et aux retours d'expérience personnelle et professionnelle des participants

Pratique

- la protection
- l'alerte des secours
- la libération des voies aériennes
- la position latérale de sécurité
- les compressions thoraciques, les insufflations, la défibrillation
- les compressions abdominales/claques dans le dos pour la désobstruction des voies aériennes
- la compression locale, le garrot
- les malaises, les plaies, les brûlures, les traumatismes
- le maintien de tête

Conditions de la formation

Pré requis : être titulaire du certificat de compétences PSC datant de 5 ans au plus tard après son obtention.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Evaluation

Evaluation formative continue.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation continue citoyen sauveteur – PSC, conforme au référentiel interne de formation et de certification PSC de l'habilitation nationale FNSPF, enregistré à la DGSCGC sous le n° AN75-PSC-183-29.

DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Durée : 14 heures

Objectifs

Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail. Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.



Effectif : 4 à 10 stagiaires



Tarif : 1 338 euros la session

Tarif multi-entreprises : entre

144 /289 euros par stagiaire

au prorata du nombre de candidat

En 2025, 32 sessions organisées
229 stagiaires certifiés SST
99.13 % de réussite

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

Formation progressive alliant phases d'apprentissage théorique et pratique par des mises en situation d'accident.

1^{ère} partie : prévention

- le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
- les notions de base en prévention des risques professionnels
- la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

2^{ème} partie : actions protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir

- la victime saigne abondamment
- la victime s'étouffe
- la victime se plaint de malaise
- la victime se plaint de brûlures
- la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- la victime ne répond pas mais elle respire
- la victime ne répond pas et ne respire pas

Conditions de la formation

Pré requis : aucun.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Equivalence

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de SST à jour de leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1).

Dans le cas où une ou plusieurs compétences ne sont pas validées

Si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une des deux épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s) ou sinon de se réinscrire à une nouvelle session de formation dans les 6 mois suivants la première session et sur présentation de justificatif.

Evaluation

Evaluation certificative – grille de certification des compétences du SST

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat SST via l'outil national de gestion FORPREV INRS.

Conforme aux recommandations de l'INRS : document de référence, manuel du formateur, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention SST, plan d'actions prévention SST.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC SST)



Durée : 7 heures

Objectif

Maintenir le SST en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident.



Effectif : 4 à 10 stagiaires



Tarif : 8235 euros la session

Tarif multi-entreprises : entre

91 /183 euros par stagiaire

au prorata du nombre de candidat

En 2025, 57 sessions organisées

444 stagiaires certifiés SST

100 % de réussite

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

- retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- actualisation des compétences du SST

Conditions de la formation

Pré requis : être titulaire du certificat SST.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST (il conserve néanmoins son obligation de porter assistance à une personne en péril - art. 223-6 du code pénal). Il peut cependant suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Equivalence

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de SST à jour de leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC 1).

Dans le cas où une ou plusieurs compétences ne sont pas validées

Si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une des deux épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s) ou sinon de se réinscrire à une nouvelle session de formation dans les 6 mois suivants la première session et sur présentation de justificatif.

Evaluation

Evaluation certificative – grille de certification des compétences MAC SST.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat SST via l'outil national de gestion FORPREV INRS.

Conforme aux recommandations de l'INRS : document de référence, manuel du formateur, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention SST, plan d'actions prévention SST.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE FORMATEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (MAC FOSST)



Durée : 21 heures



Effectif : 5 à 10 stagiaires



Tarif : nous consulter

Objectif

Maintenir et actualiser ses compétences pour former, certifier, maintenir et actualiser les compétences secours et prévention des SST, en conformité avec le document de référence et en cohérence avec les démarches prévention des entreprises.

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire du certificat de formateur de formateurs SST et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

- retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- actualisation des compétences du formateur SST :
 - démontrer l'intérêt de la formation SST pour une formation
 - maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST
 - concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

Conditions de la formation

Pré requis : être titulaire du certificat de formateur SST.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 6 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Equivalence

Conformément à l'arrêté du 20 août 2018 modifiant l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur », les titulaires d'un certificat de formateur SST sont titulaires, par équivalence, de l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formation » (PIFC).

En conséquence, un formateur SST peut suivre un processus pédagogique adapté mis en œuvre par le dispensateur de la formation pour devenir formateur aux premiers secours.

Evaluation

Evaluation certificative – grille de certification des compétences MAC formateur SST.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat formateur SST via l'outil national de gestion FORPREV INRS.

Conforme aux recommandations de l'INRS : document de référence, manuel du formateur, guide des données techniques et conduites à tenir, plan d'intervention SST, plan d'actions prévention SST.

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE de niveau 1 (PSE 1)



Durée : 35 heures

Objectif

Acquérir les compétences pour porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics concernés



Effectif : 6 à 18 stagiaires



Tarif : 321 euros par stagiaire
Règlement à l'inscription

Encadrement

Formation dispensée par deux ou trois formateurs titulaires du certificat de compétences de « formateurs aux premiers secours en équipe » et à jour de leurs formations continues.

Contenu de la formation

Formation alliant théorie et pratique par des mises en situation.

Les étapes de la formation :

- Accueil et présentation de la formation aux participants
- Le secouriste et son environnement (cadre juridique)
- La protection et la sécurité
- L'hygiène et l'asepsie
- Les bilans
- La victime s'étouffe
- Les hémorragies
- La victime inconsciente
- L'arrêt cardiaque
- Les détresses
- Le relevage et le brancardage
- Les atteintes traumatiques
- Les malaises et les affections spécifiques
- La noyade
- Situation Multiple victime
- Les mises en situation

Conditions de la formation

Pré requis : âge minimum 16 ans.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Evaluation

Evaluation formative – fiche individuelle de suivi candidat.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'un certificat de compétences de secouriste – PSE 1, conforme au référentiel interne de formation et de certification PSE 1 de l'habilitation nationale FNSPF, enregistré à la DGSCGC sous le n° AN75-PSE1-184-29.

FORMATION CONTINUE PREMIERS SECOURS EN EQUIPE de niveau 1 (recyclage)



Durée : 6 heures



Effectif : 6 à 18 stagiaires



Tarif : 80 euros par stagiaire
Règlement à l'inscription

Objectif

Maintenir et actualiser ses compétences afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics concernés

Encadrement

Formation dispensée par un ou deux formateurs titulaires du certificat de compétences de « formateurs aux premiers secours en équipe » et à jour de leurs formations continues.

Contenu de la formation

Formation alliant théorie et pratique par des mises en situation.

Les étapes de la formation :

- Accueil et présentation de la formation aux participants
- Le secouriste et son environnement (cadre juridique)
- La protection et la sécurité
- L'hygiène et l'asepsie
- Les bilans
- La victime s'étouffe
- Les hémorragies
- La victime inconsciente
- L'arrêt cardiaque
- Les détresses
- Le relevage et le brancardage
- Les atteintes traumatiques
- Les malaises et les affections spécifiques
- La noyade
- Situation Multiple victime
- Les mises en situation

Conditions de la formation

Pré requis : être titulaire du certificat de compétences de secouriste – PSE 1 ou de l'attestation de formation continue PSE 1 de moins de 2 ans.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Evaluation

Evaluation formative continue.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation continue – PSE 1, conforme au référentiel interne de formation et de certification PSE 1 de l'habilitation nationale FNSPF, enregistré à la DGSCGC sous le n° AN75-PSE1-184-29.

BREVET NATIONAL DE SECURITE ET SAUVETAGE AQUATIQUE (BNSSA)



Durée : 4 heures

Objectifs

Être capable de prévenir les usagers des risques de la baignade.
Être capable de surveiller des zones de baignade et intervenir si besoin dans le cas d'une noyade ou d'un autre accident.



Effectif : 6 à 12 stagiaires



Tarif : 150 euros par stagiaire
Règlement à l'inscription

En 2025, 2 sessions organisées
10 stagiaires certifiés BNSSA
100 % de réussite

Encadrement

Formation dispensée par :

- Un membre titulaire de la qualification de maître-nageur sauveteur et à jour de sa formation continue ;
- Un ou plusieurs membres détenteurs du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours et du certificat du BNSSA, et à jour de leurs formations continues.

Contenu de l'examen

- 3 épreuves en bassin :
 - Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 minutes et 40 secondes incluses (en maillot de bain)
 - Parcours de sauvetage en continu de 250 mètres avec palmes, masque et tuba en moins de 4 minutes et 20 secondes incluses
 - Porter secours à une personne en milieu aquatique (en short et t-shirt)
- 1 questionnaire à choix multiple d'une durée maximale de 45 minutes

Conditions de la formation

Pré requis : aucun

Conditions d'accès : être âgé de 17 ans le jour de l'examen (conformément à la réglementation, le diplôme ne sera remis qu'à l'âge de 18 ans), être apte médicalement (certificat à fournir à l'inscription) et disposer d'une certaine condition physique (être capable de nager 400 mètres en continu, maîtriser le crawl et réaliser une apnée dynamique sur une distance de 15 mètres).

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 6 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Lieu : examen réalisé dans des locaux adaptés aux moyens pédagogiques nécessaires (bassin, lignes de nage et matériels spécifiques aquatiques, salle de cours).

Evaluation

Evaluation formative – fiche individuelle de suivi candidat.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance du diplôme du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique conforme à l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance.

FORMATION CONTINUE BNSSA (recyclage)



Durée : 2 heures

Objectifs

Maintenir ses acquis pour :

- prévenir les usagers des risques de la baignade.
- surveiller des zones de baignade et intervenir si besoin dans le cas d'une noyade ou d'un autre accident.



Effectif : 6 à 12 stagiaires



Tarif : 110 euros par stagiaire
Règlement à l'inscription

En 2025, 1 session organisée
2 stagiaires recyclés au BNSSA
100 % de réussite

Encadrement

Formation dispensée par :

- o Un membre titulaire de la qualification de maître-nageur sauveteur et à jour de sa formation continue ;
- o Un ou plusieurs membres détenteurs du certificat de compétences de formateurs aux premiers secours et du certificat du BNSSA, et à jour de leurs formations continues.

Contenu de l'examen

2 épreuves en bassin :

- o Parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 3 minutes (en maillot de bain)
- o Porter secours à une personne en milieu aquatique (en short et t-shirt)

Conditions de la formation

Pré requis : être titulaire du diplôme du BNSSA, être à jour de sa formation continue au secourisme (PSE 1 N ou N-1) et être apte médicalement (certificat à fournir à l'inscription).

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 6 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Lieu : examen réalisé dans des locaux adaptés aux moyens pédagogiques nécessaires (bassin, lignes de nage et matériels spécifiques aquatiques, salle de cours).

Evaluation

Evaluation formative continue.

Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Délivrance d'une attestation de formation continue du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique conforme à l'arrêté du 6 octobre 2019 fixant les modalités de délivrance.

SENSIBILISATION AUX GESTES QUI SAUVENT (GQS)



Durée : 2 heures

Objectifs

Apprendre les gestes essentiels de secours d'urgence.
Permettre à chacun d'être acteur en situation de crise.



Effectif : 8 à 10 stagiaires



Tarif : 26 euros par stagiaire

En 2025, 9 sessions organisées
86 stagiaires sensibilisés

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire de l'unité de valeur « Pédagogie Appliquée à l'Emploi » de formateur des premiers secours et à jour de sa formation continue ou par un formateur titulaire du certificat de formateur SST et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

Sensibilisation alliant théorie et pratique par l'utilisation de différentes techniques pédagogiques : l'étude de cas (activité de découverte), la démonstration pratique et l'apprentissage (activité d'apprentissage) et le cas concret (activité d'application).

Théorie et pratique

- la protection
- l'alerte
- la victime parle et se plaint : réaliser la conduite à tenir face un saignement abondant / mettre la victime en position d'attente (plaies graves)
- la victime a perdu connaissance et respire
- la victime a perdu connaissance et ne respire pas

Conditions de la formation

Condition d'accès : âge minimum 10 ans.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée dans les locaux mis à notre disposition par le SDIS 79 ou en entreprise à condition de disposer des moyens adaptés.

Evaluation

Evaluation formative continue.

Délivrance d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent conforme au modèle établi par le ministre chargé de la Sécurité Civile.

Recommandations relatives à l'unité d'enseignement sensibilisation aux gestes qui sauvent - version 2022 (DGSCGC).

SENSIBILISATION AUX PREMIERS SECOURS (ECOLE PRIMAIRE)



Durée : 2h15
soit 3 séquences de 0h45

Objectif

Acquérir les connaissances, les capacités et les attitudes nécessaires pour porter secours.



Effectif : 6 à 15 élèves par cycle
(du CP au CM2)



Tarif : 48.50 euros de l'heure
+ frais de déplacements

En 2025, 3 sessions organisées
29 stagiaires sensibilisés

Encadrement

Formation dispensée par un formateur titulaire de l'unité de valeur « Pédagogie Appliquée à l'Emploi » de formateur des premiers secours et à jour de sa formation continue.

Contenu de la formation

Sensibilisation progressive et pratique qui tient compte du développement cognitif et psychomoteur de l'élève et de son rythme d'accès à l'autonomie :

- la prévention par rapport aux risques et aux dangers
- la protection (pour éviter un sur-accident)
- l'alerte
- l'intervention de l'élève

Conditions de la formation

Pré requis : âge minimum 6 ans.

Modalité d'accès : prendre contact avec la section secourisme de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Deux-Sèvres : Audrey KHOUBID au 05.49.08.18.17 ou audrey.khoubid@sdis79.fr

Délai d'accès : 3 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation.

Accessibilité : formation accessible au public en situation de handicap et sera adaptée en fonction des participants et du niveau de handicap.

Lieu : formation réalisée en milieu scolaire.

Evaluation

Evaluation formative continue.

Délivrance d'une attestation de sensibilisation aux premiers secours.